COMMUNE DE DOUVAINE Place de l'Hôtel-de-Ville 74140 DOUVAINE Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2016

Le dix octobre deux mille seize à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 4 octobre 2016.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 4 octobre 2016.

<u>Présents</u>: M. BAUD Jean-François – *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, Mme CUBY Valérie, M. GEROUDET René, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal – *Adjoints*, M. ALBERT Jean-François, M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. BURNET Frédéric, M. DASSONVILLE Damien, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, M. LAPRAZ Georges, Mme LE REUN Karine, M. LEPINE Jean-Luc, Mme MARX Stéphanie, M. MERCIER Denis, Mme PES Catherine, Mme PILON Aurélie, M. QUETSTROEY Laurent, M. ROBERT Stéphane, M. SECHAUD Jean-François – *Conseillers municipaux*.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: Mme ALBERT Sandrine (pouvoir à M. ALBERT Jean-François), Mme DUFOUR Sandrine (pouvoir à Mme PES Catherine).

Absents: M. CAVARD Jérôme, Mme PEZARD Sarah.

Soit 25 membres présents sur vingt-neuf en exercice.

Secrétaire de séance : Mme CHOLLET Angèle.

En début de séance, M. le Maire propose au Conseil municipal de rajouter à la liste des points soumis à délibération la demande de subvention pour la MJC / DOJO, dans le cadre du tout nouveau programme régional de soutien à l'investissement des bourgs-centres et pôles de service.

Point accepté par le Conseil municipal dans son ensemble (n° 8).

01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CHOLLET Angèle est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

02 - <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE</u> 2016 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

03 – <u>Affaires générales : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – année 2015</u> :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – année 2015.

04 – <u>Affaires générales : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif – année 2015</u> :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – année 2015.

05 – Affaires générales : Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'INSEE pour la transmission des données de l'état-civil et des avis électoraux par internet :

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'INSEE pour définir les modalités et conditions du partenariat entre la commune et l'INSEE pour la transmission des données de l'état-civil et des avis électoraux par internet.

06 – Ressources humaines : Mise en place d'une protection sociale complémentaire – participation de la collectivité :

○ Le Maire propose à l'assemblée :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et/ou santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 35 € bruts à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance et/ou santé labellisée,
- que la participation ne doit pas dépasser le montant payé par l'agent pour la protection santé et/ou prévoyance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

07 - Finances : décision modificative n° 1 - budget Commune :

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité,

Approuve cette décision modificative n° 1 du budget 2016 dont les écritures figurent dans les tableaux cidessous :

Article	Libellé article	Crédits ouverts	Dispo.	Augmentation	Diminution
Section: Fonctionnement					
Signe: Dépense					
022	Dépenses Imprévues	61 179,14	61 179,14		891,00
73925	Fonds péréq.recettes fiscales communales et inter.	90 000,00	90 000,00	891,00	
Total Signe: Dépense		151 179,14	151 179,14	891,00	891,00
Total Section: Fonctionnement		151 179,14	151 179,14	891,00	891,00

Article	Libellé article	Crédits ouverts	Dispo.	Augmentation	Diminution
Section: Investissement					
Signe: Dépense					
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	400 807,00	
Total Signe: Dépense		0,00	0,00	400 807,00	0,00
Signe: Recette					
168758	Autres groupements	0,00	0,00	400 807,00	
Total Signe: Recette		0,00	0,00	400 807,00	0,00
Total Section: Investissement		0,00	0,00	801 614,00	0,00
Total général		151 179,14	151 179,14	802 505,00	891,00

08 – <u>Finances : Programme régional de soutien à l'investissement des bourgs-centres et</u> pôles de service – construction de la MJC/DOJO :

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité,

Approuve le projet de construction de la MJCDOJO, et le plan de financement.

Précise que les dépenses sont inscrites en section d'investissement dépenses,

Sollicite la Région pour un montant de subvention maximum de 40 % de la dépense subventionnable.

09 - Intercommunalité:

- Office intercommunal de Tourisme :

Au 1/1/2017 les offices de tourisme vont évoluer et seront sous la compétence de l'intercommunalité (future agglomération).

La question de la forme juridique et de l'organisation entre les différentes structures sur le territoire sont à valider. Le conseil municipal entend soutenir l'actuelle association Office de Tourisme de Douvaine.

10 - Questions diverses:

Modification PLU :

Commission Urbanisme & PLUI prévue le samedi 22 octobre 2016 pour parler notamment du diagnostic de l'enveloppe urbaine dans le cadre de la préparation du PLUI.

• Secteur Domino :

La redynamisation du secteur Domino est sortie de l'actuelle modification n° 2 du PLU et fera l'objet d'un traitement spécifique via une modification du PLU ou une déclaration de projet.

La volonté du conseil municipal est de valoriser les atouts existants (stationnement, proximité) et traiter conjointement la parcelle de DIA avec les autres commerces, notamment en réaménageant les espaces publics. La possibilité de mixer la fonction commerciale du secteur avec de l'habitat est envisagée, et devra s'accompagner d'une réflexion pour dynamiser l'ensemble du secteur.

Une note d'enjeux va être adressée à la CCBC sur cette base.

• « Voisins vigilants »:

Dispositif entre des voisins volontaires, la police municipale et la gendarmerie. Objectif : améliorer la communication et la dissuasion. 3 dispositifs mis en place à Douvaine : le Hameau du joran, Champs de la grange, le Millésime.

M. Stéphane ROBERT va rencontrer les différents acteurs pour faire un retour au conseil municipal et envisager la suite qui pourrait être donnée.

• Cimetière :

Lancement d'une procédure pour la reprise des sépultures en terrain commun « non concédé » en vue du réaménagement du cimetière, compte-tenu des besoins en emplacements.

Compte tenu des travaux importants à réaliser, et eu égard au tarif en vigueur particulièrement peu élevé, le CCAS proposera à son conseil d'administration de porter le montant de la redevance pour concession trentenaire de 176 € à 300 € (soit 10 € / an).

Un arrêté municipal sera pris avant la Toussaint pour lancer les opérations de reprise des sépultures.

Des affiches seront disposées à la Mairie et à la porte du cimetière.

Des piquets seront installés sur les emplacements concernés, pour information.

Cessions foncières :

- Aubonne : cession gratuite à la Commune par le Foyer du Léman des parcelles où ont été réalisés le parking du groupe scolaire Saint-François et ses abords. La régularisation des actes sera soumise au conseil municipal à l'occasion d'une prochaine séance.
- Extension de la zone des Niollets : la commune est propriétaire de 3 parcelles concernées par le projet d'extension de la zone des Niollets. Le service France Domaine a estimé la valeur totale des 3 parcelles à 130 897 €. Celle-ci doit être actualisée en vue de la finalisation des procédures. La question de la valeur de certaines autres parcelles concernées par le projet et situées en bord de route, estimées par le service France Domaine, pose néanmoins question.

- Maisse : fin du portage par l'EPF de l'acquisition des parcelles à M. Boulens : régularisation par la Commune des 174 427.78 €
- **Subvention** du Fonds Départemental de Développement des Territoires : grâce aux 2 conseillers départementaux : la commune va pouvoir bénéficier d'une subvention de 214 k€ pour financer les travaux de construction de la nouvelle MJC/Dojo. Le conseil municipal tient à les en remercier.

11 - Questions orales:

Néant.

La séance est levée à 20 h 30.

A DOUVAINE, le 14 octobre 2016.